Conseil des droits de l’homme

32e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Chili**

Genève, le 22 janvier 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue l’adoption du projet de réforme du SENAME et la création du Sous-secrétariat de l’Enfance. La Suisse recommande au Chili **de renforcer les mesures de prévention et de réparation pour les victimes d’abus, quels qu’en soient les auteurs, afin d’endiguer les violences contre les enfants.**

La Suisse recommande au Chili **d’appliquer la loi anti-terroriste conformément aux normes internationales en matière de droits de l’homme afin qu’elle ne cible pas les revendications pacifiques des populations indigènes et des défenseurs des droits de l’homme.**

La Suisse salue la visite du Sous-comité pour la prévention de la torture en avril 2016. Elle recommande au Chili **d’adopter au plus vite la loi désignant le Mécanisme national de prévention contre la torture et d’allouer les ressources nécessaires à son bon fonctionnement.**

La Suisse recommande au Chili **de renforcer sa législation sur la protection des données des citoyens, conformément aux principes de l’Etat de droit, de proportionnalité et de respect de la vie privée, notamment en considérant la création d’une autorité de contrôle indépendante**.

Je vous remercie.